

MEMOIRE *27.*
D'UN DOCTEUR *Genel*
DE SORBONNE *28 64.*
POUR LE CORPS
DES EVÊQUES
QUI ONT RECU
LA CONSTITUTION.



A LIEGE.

M. D. CC. XVI.

(3)
M E M O I R E

D'UN DOCTEUR DE SORBONNE

POUR LE CORPS

DES EVEQUES

QUI ONT RECU LA CONSTITUTION.



IL est évident, que tout tend aujourd'hui au schisme dans le Royaume, malgré les bonnes intentions de M. le Regent, qui ne veut nullement se separer du S. Siège. On a jusqu'icy flatté ce Prince, que pour éviter de rompre avec Rome, il faut intimider cette Cour par des coups de vigueur, & que c'est là un moyen sûr de l'obliger à plier, ou à dissimuler au moins la résistance des quinze Prélats. Mais Rome ne scauroit plier dans l'affaire dont il s'agit; & les coups qu'on luy porte, ne peuvent que la mettre dans la plus indispensable nécessité d'éclatter.

Les quinze Evêques Opposants ne veulent pas certainement recevoir la Bulle telle qu'elle est. Ils demandent

des explications qui la modifient, pour mettre à couvert certaines veritez qu'elle condamne selon eux. C'est ce que leur projet de Lettre à M. le Regent, aussi bien que leurs discours particuliers découvrent clairement; & il faut vouloir s'aveugler, pour ne pas voir, que ce sont là les veritables dispositions, au moins de la pluspart de ces Prélats. Or pour modifier la Bulle il faudroit non seulement que le Pape, qui se regarde comme infaillible, reconnût, qu'il ne l'est pas; mais encore qu'il abandonnât l'infailibilité du corps des Evêques prononçant avec lui. Car la Constitution n'est plus simplement la décision du Souverain Pontife. C'est la décision de l'Eglise par l'acceptation que le corps Pastoral en a faite: & si quinze Evêques qui n'y acquiescent pas, pouvoient rendre douteux ce jugement, que deviendrait la regle de Foy, qui nous distingue des Sectes Heretiques? Quand donc le Pape sacrifiant les interests particuliers de sa Chaire, consentiroit à modifier la Bulle par les explications qu'on demande, il ne lui seroit pas permis de le faire aux dépens de l'autorité de l'E-

glise. La Constitution est aujourd'hui une Loy irrefragable pour luy, aussi bien que pour chacun des Evêques; & il n'a nul droit d'y changer rien, non plus qu'eux.

Mais le Pape ne peut-il pas au moins fermer les yeux sur la résistance des quinze Prélats? Leur résistance est notoire. Ils ont à leur teste l'Evêque du Siege principal & de la Capitale de la France. Le scandale est criant, comment le dissimuler? Le mal ainsi toléré pourroit-il manquer de se répandre du centre dans toutes les parties de l'Etat? L'incendie étant formée, & s'étendant avec une sorte de furie, la nécessité va devenir absoluë de couper la communication avec les parties embrasées. Au moment que la desobeïssance des Prélats à la décision de l'Eglise ne sera plus voilée d'aucun pretexte, comme elle commence à ne l'être plus, le Pape ne pourra point se dispenser de rompre avec eux. Prétend-on même qu'il dissimule? & par les coups redoublez qu'on porte à son autorité, ne veut-on pas le forcer à éclater? Il est visible que le parti de l'erreur songe à profiter de la

circonstance, où il se voit appuyé de quinze Evêques, pour secoïer le joug; & que Rome en laissant de plus en plus avilir son autorité par le parti qu'elle prendroit de dissimuler, ne feroit que rendre le Schisme plus Universel & plus incurable.

Il n'y a de remede a ces maux, que dans la réunion des quinze Evêques au centre de l'unité. Mais comment y parvenir? Petit-on l'attendre de leur Religion, tandis qu'ils voyent le trouble & le scandale que leur séparation cause depuis si long-temps, sans en paroître touchés; & qu'on ne leur voit prendre de mesures, que pour les perpetuer? C'est donc à l'autorité de les reduire, à l'autorité de l'Eglise, à l'autorité du Prince. Il faut l'autorité de l'Eglise, non pour prononcer sur le fond de la Bulle, & pour examiner de nouveau s'il falloit la recevoir sans restriction, comme on a fait. Elle est ainsi reçûe par le corps des Pasteurs. Elle devoit donc l'être de la sorte. Raisonnement invincible pour tout Catholique. La cause est finie pour le fond, ou jamais aucune cause ne finira dans l'E-

glise. La Loy est portée, il ne s'agit plus que de la faire executer. Le Livre & les cent & une Propositions du P. Quesnel sont jugez en dernier ressort. L'Eglise à souverainement prononcé sur la Doctrine: il ne s'agit plus que de prononcer contre ceux qui n'acquiescent point à son Jugement, & de les faire obeïr.

On ne sçauroit douter des dispositions du Pape à cet égard: mais peut-on dire tout à fait la même chose du Corps des Evêques? On est sûr à la verité de leur acquiescement constant à la Constitution qu'ils ont reçûe, & qu'aucun d'eux ne chancelle sur cela. On ose même le dire de quelques Evêques, qui ont signé le projet de Lettre pour demander des explications au Pape. Ce n'est pas que les explications, telles que le projet les insinue clairement, ne soient d'elles mêmes incompatibles avec l'acquiescement à la Bulle; mais la complaisance, le desir de la Paix ont empêché ces Prelats de le sentir: & s'ils avoient compris, qu'il fût Question de modifier la Bulle, ils ne seroient jamais entré dans le dessein de le demander. Mais en assurant que tous les Evê,

ques, qui ont accepté la Bulle sans modification, demeurent en ce point inviolablement unis entre eux, peut-on assurer aussi, qu'ils desireroient assez fortement la réunion de leurs Confreres, & qu'ils soient disposés à concourir avec le Souverain Pontife autant qu'il convient, pour procurer la Paix à l'Eglise de France par la soumission unanime de l'Episcopat?

La Constitution n'est devenue Loy pour le Royaume, que par l'union des Evêques avec le Chef de l'Eglise; & c'est sur quoy on ne sçauroit faire trop d'attention. Les Evêques n'ont pas reçu simplement la Loy du Pape en recevant la Constitution; ils ont fait la Loy conjointement avec luy. La Loy est portée & par le Pape & par eux. C'est donc au Corps des Evêques aussi bien qu'au Pape, c'est au Corps des Evêques conjointement avec le Pape à en procurer l'exécution. L'ont-ils fait jusqu'icy? Et aujourd'huy sur tout ne paroissent-ils pas laisser au Pape seul le soin de faire executer une Loy, qui leur est commune avec luy? L'affaire ne se traite-t-elle pas comme si c'estoit l'affaire du

Pape seul, & qu'il n'y eût que luy à contenter? On voit le Nonce solliciter au Nom du Pape l'autorité du Prince Regent, pour faire obéir les Evêques Opposans; on le voit luy porter des plaintes sur les attentats de la Sorbonne au sujet de la Constitution. Qui voit-on parler, agir, solliciter au nom du Corps des Evêques?

On dira peut-estre, que les Evêques ne sont pas actuellement assemblez, & qu'ils ne pourroient pas même s'assembler, quand ils le voudroient. Mais les Evêques ne sont-ils Corps, que quand ils sont actuellement réunis en Corps d'assemblée? Cessent-ils d'avoir des interets communs au moment qu'ils sont retirez dans leurs Diocèses? Ne peuvent-ils presser l'exécution de leurs loix, que quand ils sont tous ensemble? Hors des assemblées tous les Evêques ne sont-ils pas en quelque sorte les deputez nez du Corps pour en soutenir les Droits & les loix en son nom? Qui empêche les Evêques, qui sont à Paris, de se voir, de deliberer entre eux, d'écrire aux absents, & de s'en faire plus particulièrement avouer pour agir auprès

du Prince? Qui les empêche de s'unir même au Nonce, & d'agir de Concert avec luy, puisque la cause leur est commune avec le Pape? Ne sçait-on pas que les Evêques Opposans ont leurs correspondans à Rome? Ne s'assemblent-ils pas sans cesse entre eux? Ne les voit-on pas même solliciter hautement les Evêques qui ont accepté la Constitution, pour les engager dans leurs interests; & tout cela, sans que le Prince Regent ait encore paru y trouver à redire?

Ce Prince ne doit-il pas même être étonné de voir l'inaction des Evêques dans les circonstances presentes? Les Prélats Opposans l'avoient flatté, qu'ils rendroient au plutôt la Paix à l'Eglise par leur réunion. Il avoit sur leur parole annoncé cette Paix comme également prochaine & assurée. Les termes marquez sont doublement expirez; & il reconnoît sans doute qu'on la voulu amuser par feintes promesses. Il ne sçauroit non plus manquer de voir les consequences de la desunion, & le danger du Schisme où elle tend. Que pourroit-il donc penser du Corps des Evê-

ques, qui paroistroit n'y prendre aucune part?

Mais supposons pour un moment que la multitude & la qualité des affaires dont le Prince est chargé, ne luy ayent pas encore laissé bien penetrer les veritables dispositions des Prelats Opposans, & les suites de la desunion dans laquelle ils s'obstinent de perseverer; conviendrait-il au Corps des Evêques de garder un plus long silence, & de ne luy pas exposer sur cela ce que leur zele pour la Religion, pour l'état, pour sa personne même leur inspire? Eut-il même des preventions contraires, comme il arrive aux Princes les plus sages & les plus éclairés, ne faudroit-il pas les combattre, & risquer même de lui causer quelque importunité, pour le servir veritablement?

Si le Schisme alloit enfin se consommer, comme il n'est que trop à craindre, le Prince ouvrant alors les yeux sur le malheur de l'Etat, & sur son propre malheur, n'auroit-il pas lieu de se plaindre sur tout du Corps des Evêques, qui par une fausse complaisance l'auroient menagé contre ses propres

interests? A qui est-ce que j'ay refusé audience, diroit-il? Qu'elles remontrances ai-je mal reçues? Que risquoit donc le Corps des Evêques en se mettant en devoir de me detromper? Quelques Evêques particuliers m'avoient surpris. Le Corps de l'Episcopat m'auroit infailliblement ouvert les yeux, si je les eusse vûs réunis sur les moiens de parvenir à la Paix.

Telles sont les reproches, que les malheurs du Schisme ne manqueroient pas d'arracher à un Prince d'un cœur droit. Mais quels reproches les Evêques n'auroient-ils pas alors eux mêmes à se faire? Le Schisme se formoit à vûë d'œil: qui avons nous opposé? Qu'avons nous tenté pour l'empêcher? Nous voyons qu'on entraînait le Prince & l'Etat dans le precipice, quels efforts avons nous fait pour les retenir? Avons nous fait sur cela une seule députation pour représenter le danger? Peut-être des Evêques particuliers ont parlé & agi. Qui doute, qu'ils ne l'eussent fait efficacement, s'ils l'eussent fait au nom du Corps? Les Ducs, la Sorbonne, tout dépuoit au Prince Regent, tout

en étoit écouté. Il ne voioit que Rome, qui agist contre les Prélats Opposans; & il se deffioit des desseins de cette Cour. S'il nous eût vû tous réunis avec Rome, elle auroit cessé de lui être suspecte dans l'affaire presente.

Il est peu d'Evêques, que ses affaires particulieres n'amenent de tems en tems dans cette Capitale. Le Schisme, qui menace la France, ne devoit-il pas y en faire accourir de tous côtés? Le danger est au cœur de l'Etat; c'est là où il faut du secours. Je l'ay déjà dit. Tous les Evêques Opposans s'y sont rendus, non, comme on l'esperoit, pour s'exciter à l'obeissance qu'ils doivent à l'Eglise, & pour dresser l'acte de la soumission qu'elle attend d'eux; mais, comme on le sçait, pour concerter les moyens d'échapper à son autorité. Maintenant que leurs desseins ne sont que trop marquez, qu'attend-on pour venir s'y opposer hautement?

Je sçay qu'il ne seroit pas possible, & qu'il ne conviendroit pas même, que les Evêques quittassent tous leurs Dioceses. Mais ce qui se peut, & ce qui conviendroit, c'est qu'après s'être con-

certez entre eux dans leurs Provinces, il se detachât quelque Prélat de chacune pour venir représenter les autres, pour agir & parler en leur nom. Ayant jusqu'icy donné à M. le Regent tout le tems de se convaincre de leur retenüe, il ne pourroit douter, que ce ne fût le pur zele de la maison de Dieu, qui les auroit rassemblez auprès de luy. Il les recevroit, il les écouteroit comme des Anges de paix.

Mais ces démarchés ne devoient-elles pas dé-jà être faites? & n'a t'on pas à se reprocher de les avoir un peu trop différées? Le Prince Regent avoit demandé un terme pour agir seul, & amener à la paix les Prelats opposans. Quand on a vû ce terme expiré sans qu'il parût la moindre disposition à la réunion des Esprits, a-t-on dû supposer, que le Prince éclairé comme il est, n'eût pas penetré le fond de ceux, à qui il avoit à faire? C'étoit donc là pour le Corps des Evêques le moment d'agir? Dans un temps où la contagion de l'erreur se fait sentir avec plus de violence, tous les instans sont précieux: il ne convient point d'en perdre. La trop

longue retenüe des Evêques n'a pû être qu'un piège pour M. le Regent, en lui faisant concevoir, que le mal & le danger n'étoient pas si grands qu'ils le sont en effet.

Si le Corps des Evêques s'étoit mis en mouvement aussi-tost qu'il le pouvoit, on auroit infailliblement épargné à l'Eglise l'horrible scandale que la Sorbonne & la faculté de Nantes ont donné. En voyant le Prince environné de l'Episcopat, on n'auroit pas entrepris ni de surprendre son attention, ni d'abuser de sa clemence. C'est donc un vray sujet de plainte qu'on luy a donné, en voulant luy marquer de la retenüe. Mais ce peut-être aussi un sujet d'étonnement pour luy, d'avoir vû dans ces occasions trop peu de vivacité dans le Corps Episcopal.

Les Evêques pourroient peut-être encore se reprocher quelque chose au sujet des censures portées dans la dernière assemblée contre le Livre des Hexaples, & celui du témoignage de la verité. En tenant ces censures secretes depuis près de quatre mois, ne donne-t-on pas lieu de dire, qu'il y a eu trop

de delicateſſe à montrer de la peine, ſur ce que M. le Regent demandoit, qu'on differât quinze jours à les publier? Je ſçay qu'on ſoupponna alors ceux qui faiſoient agir le Prince, de vouloir ſupprimer abſolument les cenſures. Mais pour juſtifier bien la conduite que l'Assemblée a tenuë en cette occaſion, il falloit ſe hâter un peu plus de faire paroître ces cenſures, & d'en faire ſentir par là l'importance.

Il ſemble que les Evêques s'attendent preſentement les uns les autres pour agir contre l'erreur, & que perſonne ne veuille faire les premiers pas. Le parti de l'erreur en uſe tout autrement. C'eſt à qui ſ'y ſignalera d'avantage, à qui fera les démarches les plus hardies: & on ſ'y en trouve bien. La conduite contraire que tiendroient les Evêques, ruineroit aujourd'huy abſolument la Religion en France.

Les Evêques pouſſez à bout par la Sorbonne auſſi bien que le Pape, attendent le parti que prendra Rome ſur ce ſujet. Le Pape de ſon côté apprenant l'inaction des Evêques ſur les injultes de la Sorbonne qui les regardent auſſi bien que luy, craindra peut être de ſe

tommettre en ſeviffant, comme il le doit, contre ce Corps. Voilà de quoy tout perdre. Car le Prince dans les affaires de la Religion ne pouvant recevoir le mouvement, que du Pape ou des Evêques, demeurera luy même dans l'inaction, tandis que l'erreur comme un torrent, qui ne rencontre plus d'obſtacle, achevera de tout ravager. Le ſalut de la Religion ſeroit, que les Evêques miſſent en œuvre tout ce qui eſt en leurs mains, comme ſi le Pape ne devoit rien faire; & que le Pape de ſa part fit tout ce qui depend de luy, comme ſ'il n'attendoit aucun ſecours des Evêques. Ce ſeroit là le moyen de faire ſentir à M. le Regent la neceſſité de prendre les meſures les plus promptes & les plus efficaces pour remettre les quinze Evêques dans la ſubordination.

Il ne ſuffiroit pas aujourd'huy à un Evêque de ſe renfermer dans les bornes de ſon Diocèſe, & d'en écarter l'eſprit d'erreur. Evêque d'une Eglise particulière, il eſt auſſi Evêque de l'Eglise de France; & en cette qualité il doit étendre ſes veuës aux beſoins de tout le

Royaume. Chaque Evêque peut-il même travailler plus efficacement pour son Eglise particulière, qu'en sauvant l'Eglise de France du Schisme, dont'elle est menacée ? Le mal ayant une fois gagné différentes parties de l'état, que de justes alarmes causeroit-il aux Pasteurs Orthodoxes ? & avec tous leurs soins & tous leurs efforts, pourroient-ils en préserver aisément leur troupeaux ?

Au reste dans le danger, où se trouve la Religion parmi nous, on ne sçauroit se rassûrer pleinement sur l'assistance particulière, que JESUS-CHRIST a promise à son Eglise. L'Eglise subsistera jusqu'à la consommation des siècles, les paroles du Sauveur sont expresses sur cela. Mais elle peut ne subsister plus en France, comme elle ne subsiste plus dans presque tout le Nord, où elle a été si florissante. Le malheur de nos voisins doit nous tenir dans la crainte ; & cette crainte doit animer le courage des Evêques, pour conserver, aux dépens de tout, le précieux deposit de la Foy, qui leur est particulièrement confié.

F I N.